

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Stéphane Crusnière (PS) au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales sur « la mise en œuvre de la résolution sur la « reconnaissance de la Palestine » adoptée en séance plénière le 5 février dernier » (n° 25)
(développées en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 11 mars 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 025/001)

- une motion de recommandation par Stéphane Crusnière (PS)
- une motion pure et simple par Richard Miller (MR) et Tim Vandenput (Open Vld)

La motion pure et simple est adoptée par 82 voix contre 54

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Eric Thiébaud (PS) au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des Bâtiments sur « la valorisation des pompiers volontaires » (n° 29)
(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 11 mars 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 029/001)

- une motion de recommandation par Eric Thiébaud (PS)
- une motion pure et simple par Katja Gabriëls (Open Vld), Veerle Heeren (CD&V), Katrin Jadin (MR) et Peter Buysrogge (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 53 et 1 abstention